



BUDGET PRIMITIF 2024

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Cette note est une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2024. »

Vu le débat d'orientation du 22 février 2024, délibération N°2024-02-01 ;

Vu la commission finance du 4 mars 2024 ;

En vigueur depuis 29 décembre 2023

Pour les collectivités décidant d'adopter le régime budgétaire et comptable des métropoles (M57), **et uniquement pour ces dernières**, cette modification de référentiel occasionne des évolutions de leurs obligations juridiques préalables au vote du budget.

En effet, sur instruction de la DGCL et en application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, elles sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du CGCT. Par conséquent, l'entité qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L.5217-10-4 dudit code relatif au calendrier de vote du budget des métropoles qui précise :

- la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;
- le projet de budget est préparé et présenté par le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée avec les rapports correspondants **douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.**

Ce délai de 12 jours s'appliquait déjà aux départements et régions.

Ainsi, au cas particulier des entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements), le délai pendant lequel doit se tenir le DOB avant le vote de budget est porté de 2 mois à 10 semaines et **le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante et de convocation est porté de 5 à 12 jours** (ou de 3 à 12 jours pour les communes de moins de 3 500 habitants). **Le délai s'entend en jours calendaires. Cela concerne uniquement le budget primitif.** Les règles de droit commun (5 jours francs ou 3 jours francs pour les collectivités de moins de 3 500 habitants) conformément aux dispositions des articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT s'appliquent à toutes les autres délibérations budgétaires (décisions modificatives, délibérations fiscales, CFU, CA, budget supplémentaire).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes laissent ressortir un résultat positif de **1 880 204,32 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

► BUDGET PRINCIPAL 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
	011-Charges à caractère général	595 000.00 €	70-Produits des services	166 900.00 €
	012-Charges de personnel	990 000.00 €	73-Impôts et taxes	1 908 358.00 €
	65-Autres charges de gestion courante	357 769.00 €	74-Dotations Participations	257 454.00 €
	66-Charges financières	206 000.00 €	75-Autres produits de gestion courante	69 700.00 €
	67-Charges exceptionnelles	5 000.00 €	76-Produits financiers	0.00 €
	014-Atténuation de produits	13 145.00 €	77-Produits exceptionnels	20 000.00 €
	022-Dépenses imprévues	0.00 €	013-Atténuations de charges	25 000.00 €
	042-Dotations aux amortissements	314 600.00 €		
042-Opérations d'ordre	0.00 €	042-compte 777 Opérations d'ordre	30 159.30 €	
023-Virement à la section d'investissement	452 004.39 €	002R Résultat 2023 reporté	2 336 151.41 €	

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 23,98% (hors virement de section d'investissement) des dépenses réelles de fonctionnement. Celle-ci est principalement due à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières (inflation). Comme évoqué lors du DOB et de la commission finances, en effet, le prix de l'énergie pour l'année 2023 représente 143 533,69 € soit 25,64 % du chapitre 011 « Charges à caractère général ». Il est donc prévu sur le compte 60612 une hausse de 10% par rapport à 2023. Les matières premières suivent une progression de 2,6 % en lien avec l'inflation.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 42,61%, soit un montant de 1 045 327,82 € des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 contre 933 465,30 € en 2022. C'est variation est justifié par la 1^{ère} année d'impact du RIFSEEP avec le CIA – les différentes hausses du SMIC – L'embauche de contractuelles en lien la plateforme de la CTA qui en contrepartie à générer une subvention exceptionnelle.

Pour l'année 2024, comme évoqué dans le DOB, le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 990 000,00 € soit 39,89 % (hors virement de la section d'investissement). Les évolutions sur cette année sont marquées par la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024 de 1,17%, le versement de la prime inflation, les différents avancements de grade, le versement du CIA.

Le chapitre 65 Pour l'année 2024, les indemnités aux élus restent inchangées par rapport à 2023 pour un montant de 98 690,00 € charges sociales comprises, le montant des subventions aux associations et au CCAS restent à l'identique de 2023 soit 37 500,00 € pour le premier et 10 000,00 € pour le deuxième ; la participation au syndicat du Plateau est fixée à titre prévisionnel pour un montant de 28 000,00 €. La prise en charge du déficit du périscolaire est budgété à hauteur de 154 579,00 € contre 147 283 en 2023 (hausse de 4,95 % en lien avec les salaires, hausse des prix). Et pour finir, le conseil municipal a décidé de créer un nouveau budget annexe « Comité des fêtes » celui-ci est abondé par une somme de 28 000,00 € pour l'année 2024.

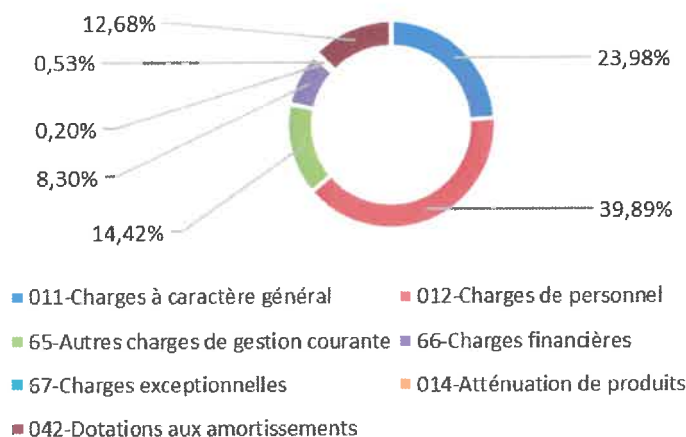
Le chapitre 66 qui concerne les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts en cours) suit l'évolution normale des années précédente. L'emprunt de Gilleroyes suit le taux Euribor 3 mois.

Le chapitre 14 charges de fonctionnement en lien avec la CLECT

Le chapitre 042 - Les dotations aux amortissements et provisions : délibération de 2018 – poursuite des amortissements d'année en année.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2/ Les recettes de fonctionnement

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale).

Au chapitre 70 « Produits des services » sont notamment inscrites les recettes liées aux participations suivantes : affouage, concessions cimetières, droit de stationnement, la régie de la médiathèque, mise à disposition d'agent à GBM et le remboursement GFP dans le cadre de la convention d'entretien des voiries par nos agents.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,14 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,75 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,88 %

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression, les communes se voient transférer depuis 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Le taux départemental du foncier bâti de 2020 vient donc s'ajouter au taux communal.

Voir annexe pour le calcul 2024 - Etat 1259

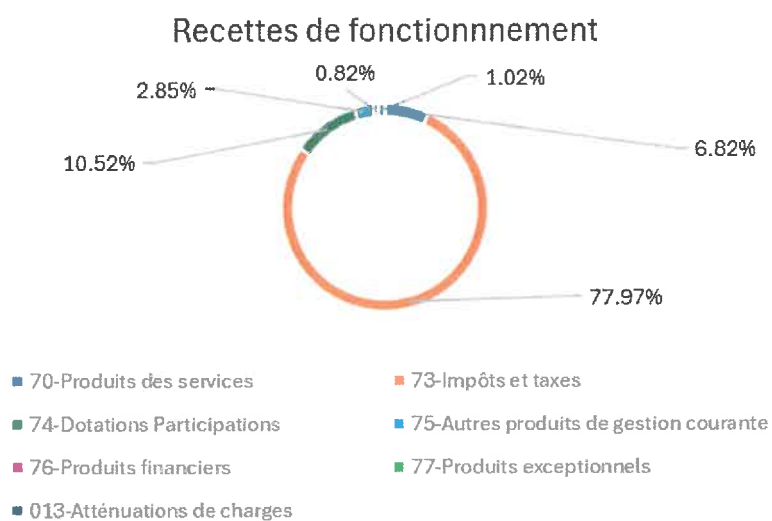
Un coefficient correcteur (notifié sur l'état 1259) est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : sont inscrites sur ce chapitre les dotations versées par l'Etat (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement) ainsi que les subventions au titre de France Services et CNI/passeport.

Au chapitre 75 « Autres Produits », sont inscrites les recettes provenant de la location des salles municipales.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels », sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents titulaires de la fonction publique (remboursements par l'assurance de la commune), la quote-part des subventions amorties obtenues lors des acquisitions (opérations d'ordres).

2.1 / Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES			
	Désignation	BP2024	RAR 2023	Désignation	BP 2024	RAR 2023	
INVESTISSEMENT							
	Équipement brut par opération :						
	204	163 163,09 €	AC - GBM VOIRIES	85 000,00 €	13-Subventions d'investissement	41 818,00 €	36 400,00 €
					16-Emprunt	0,00 €	0,00 €
					021 Virement du Fonctionnement	452 004,39 €	
					024 Produits des cessions	12 000,00 €	0,00 €
	Dépenses hors opération :						
	13-Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	10- Dotation fonds div. (hors 1068) :	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	16-Remboursement de la dette	257 100,00 €	0,00 €	1068 Réserves	424 192,52 €	0,00 €	0,00 €
	20-Immobilisations incorporelles (hors opé et 204)	36 000,00 €	18 630,00 €				
	21-Immobilisations corporelles (hors opération)	308 000,00 €	53 021,82 €				
	26-Participations et titres	66 000,00 €	0,00 €	28-Amortissement des immobs	314 600,00 €	0,00 €	0,00 €
	27-Autres immos financières (dépôts et caution.)	0,00 €	0,00 €				
	020-Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €				
	040-Opérations d'ordre	30 159,30 €	0,00 €	040-Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	041-Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041-Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	001D DEFICIT 2023 reporté	303 940,70 €					
	TOTAL	1 164 363,09 €	156 651,82 €	TOTAL	1 284 614,91 €	36 400,00 €	36 400,00 €

1 321 014,91 €

1/ Les dépenses d'investissement

1.1/ Détail des investissements de l'année 2024

(*) RAR = Restes à Réaliser – annexe

Au chapitre 204, il s'agit du versement l'attribution de compensation à GBM. Les montants ont été validés au travers d'une délibération. Le RAR 2023 correspond au fond de concours de la commune pour les travaux du parking à côté de la crèche et des travaux de la rue de la Glacière. Pour les travaux 2024, un fond de concours a été provisionné à hauteur de 13 700 € correspondant au reliquat de la rue de la Glacière et du fond de concours 2024. L'AC est inchangé à hauteur de 149 462,81 €.

Au chapitre 16, il s'agit de l'annuité en capital de la dette.

Au chapitre 20, il s'agit de frais d'études en lien avec la Gilleroyes et frais d'études pour l'analyse du Presbytère (DOB et commission finances).

Au chapitre 21, Ce sont les investissements programmés en 2024 en lien avec les échanges au DOB et à la commission des finances.

Au chapitre 27 sont inscrites :

- Entrée au capital de Territoire 25 suite à la délibération du CM pour un montant de 20 000,00 €
- Avance de trésorerie au budget annexe du lotissement des Hurlevents pour 46 000,00 € correspondant aux études (géomètres, loi sur l'eau, permis d'aménager et rédaction des éléments du marché pour les VRD pour un montant estimé de 41 000,00 €) ; les 5 000,00 restant est en lien avec les frais de portage avec l'EPF inscrit au compte 608 du budget annexe.

2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2024 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au taux de 16,404%
- ✓ La taxe d'aménagement
- ✓ Au chapitre 10, En 2024, le déficit de la section d'investissement à couvrir à la clôture de l'exercice 2023 est de 424 192,52 € (compte 1068).

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », les recettes sont liées au versement d'une subvention par l'Etat sur la mise en sécurité de France Services (90% de prise en charge de l'installation de deux caméras) pour un montant de 2 700,00 €. Une subvention inscrite pour 39 118,00 € correspondant à la subvention 2024 du programme TNE (plan numérique – subvention 80%) des écoles. Il conviendra d'attendre la notification de l'inspection d'académie.

ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1 ^{er} janvier 2024		
Capital total restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice 2024	
	Capital	Charges d'intérêt – prévision avec emprunt INFINE - Gilleroyes
5 955 042,68	257 023,79	206 000,00

LES BUDGETS ANNEXES

Conformément au DOB et la commission finances

> BUDGET FORÊT 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
FONCTIONNEMENT	011-Charges à caractère général	92 972,50 €	70-Vente pdr, prestation de services	96 000,00 €
	012-Charges de personnel	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	0,00 €
	66-Charges financières	0,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
	67-Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
	042-Opération d'ordre	0,00 €	Opérations d'ordre	0,00 €
	023-Virement à la section d'investissement	73 673,05 €	002 R Résultat 2023 reporté	392 366,61 €
	TOTAL I	171 645,55 €	TOTAL II	488 366,61 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				316 721,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
INVESTISSEMENT	Equipement brut par opération :		13-Subventions d'investissement	28 326,95 €
	21-Immobilisation corporelle	102 000,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €
		0,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €
			23-immobilisation en cours	0,00 €
			16-Emprunt	0,00 €
	040-Opérations d'ordre		040-Opérations d'ordre	0,00 €
			021-Virement du Fonctionnement	73 673,05 €
			1068 Réserves	60 775,90 €
	DEFICIT 2023 REPORTE	60 775,90 €	EXCEDENT 2023 REPORTE	0,00 €
	TOTAL	162 775,90 €	TOTAL	162 775,90 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

162 775,90 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

162 775,90 €

Pour le budget forêt 2024 :

Section fonctionnement et investissement :

Pour les dépenses : programmation travaux 2024, sécurisation du cône d'atterrissage, fin du plan de relance 2022-2023, poursuite de la végétalisation de la commune et Plan France 2030

Pour les recettes : estimation réalisée par l'ONF pour l'année 2024 en fonctionnement et pour l'investissement subventions à recevoir sur le plan de relance 2022-2023 et subvention convention 2018 sur la sécurisation du cône d'atterrissage

> BUDGET PERISCOLAIRE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
FONCTIONNEMENT	011-Charges à caractère général	163 867,35 €	70-Vente pdr, prestation de services	161 575,95 €
	012-Charges de personnel	155 705,95 €	74-Subvention d'exploitation	0,00 €
	66-Charges financières	0,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
			013-Atténuations de charges	2 000,00 €
	67-Charges exceptionnelles	5 000,00 €	75-Autres produits de gestion courante	160 000,00 €
	042-Opération d'ordre	0,00 €	Opérations d'ordre	0,00 €
	023-Virement à la section d'investissement	0,00 €	002 R Résultat 2023 reporté	997,35 €
	TOTAL I	324 573,30 €	TOTAL II	324 573,30 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
INVESTISSEMENT	Equipement brut par opération :		13-Subventions d'investissement	0,00 €
		0,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €
		0,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €
			23-immobilisation en cours	0,00 €
			16-Emprunt	0,00 €
	040-Opérations d'ordre	0,00 €	040-Opérations d'ordre	0,00 €
			021-Virement du Fonctionnement	0,00 €
			1068 Réserves	0,00 €
	DEFICIT 2023 REPORTE	0,00 €	EXCEDENT 2023 REPORTE	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

0,00 €

TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)

0,00 €

➤ BUDGET CAVEAU 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
	011-Charges à caractère général	0,00 €	70-Vente pdt, prestation de services	28 368,32 €
	012-Charges de personnel	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	0,00 €
	66-Charges financières	0,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
	67-Charges exceptionnelles	0,00 €		
	042-Opération d'ordre	49 966,34 €	Opérations d'ordre	30 251,00 €
	023-Virement à la section d'investissement	30 251,00 €	002 R Résultat 2023 reporté	21 598,02 €
	TOTAL I	80 217,34 €	TOTAL II	80 217,34 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024	RAR 2023
	Equipement brut par opération :		13-Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
	355/040-Stocks produits finis	30 251,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
			23-immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
			16-Emprunt	0,00 €	0,00 €
	040-Opérations d'ordre		040-Opérations d'ordre	49 966,34 €	0,00 €
			021-Virement du Fonctionnement	30 251,00 €	0,00 €
			1068 Réserves	0,00 €	0,00 €
	DEFICIT 2022 REPORTE	49 966,34 €	EXCEDENT 2023 REPORTE	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	80 217,34 €	TOTAL	80 217,34 €	0,00 €
TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)		80 217,34 €	TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)		80 217,34 €

➤ BUDGET COMITE DES FETES/CEREMONIES 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
	011-Charges à caractère général	32 000,00 €	70-Vente pdt, prestation de services	0,00 €
	012-Charges de personnel	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	0,00 €
	63-Impôts, taxes et versements	1 000,00 €	75-Autres produits divers de gestion	33 000,00 €
	66-Charges financières	0,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
	67-Charges exceptionnelles	0,00 €		
	042-Opération d'ordre	0,00 €	Opérations d'ordre	0,00 €
	023-Virement à la section d'investissement	0,00 €	002 R Résultat 2023 reporté	0,00 €
	TOTAL I	33 000,00 €	TOTAL II	33 000,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024	RAR 2023
	Equipement brut par opération :		13-Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
			23-immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
			16-Emprunt	0,00 €	0,00 €
	040-Opérations d'ordre		040-Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
			021-Virement du Fonctionnement	0,00 €	
			1068 Réserves	0,00 €	
	DEFICIT 2023 REPORTE	0,00 €	EXCEDENT 2023 REPORTE	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €	0,00 €
TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)		0,00 €	TOTAL BP 2024 (+RAR 2023)		0,00 €

Pour le budget annexe du comité des fêtes ; les cérémonies fléchées pour cette année 2024 dans le cadre de ce budget sont :

- Salon saveurs et passions
- Fête du 8 mai
- Fête de la musique
- Fête nationale du 14 juillet
- Fête du 11 novembre
- Fête de Noël

➤ BUDGET LOTISSERMENT LES HURLEVENTS 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2024	Désignation	BP 2024
	011-Charges à caractère général	46 000.00 €	70-Vente pdt, prestation de services	0.00 €
	012-Charges de personnel	0.00 €	74-Subvention d'exploitation	0.00 €
	66-Charges financières	0.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €
	67-Charges exceptionnelles	0.00 €	043-Opération d'ordre - compte 791	0.00 €
	043-Opération d'ordre - compte 608	0.00 €	Opérations d'ordre-042	46 000.00 €
	023-Virement à la section d'investissement	0.00 €	002 R Résultat 2023 reporté	0.00 €
	TOTAL I	46 000.00 €	TOTAL II	46 000.00 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2024	RAR 2023	Désignation	BP 2024	RAR 2023
	Equipement brut par opération :			13-Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
		0.00 €	0.00 €	20-immobilisations incorp	0.00 €	0.00 €
		0.00 €	0.00 €	21-immobilisation corp	0.00 €	0.00 €
				23-immobilisation en cours	0.00 €	0.00 €
				16-Emprunt	0.00 €	0.00 €
				1687-autres de dettes	46 000.00 €	0.00 €
	040-Opérations d'ordre - compte 3355	46 000.00 €	0.00 €	040-Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €
				021-Virement du Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
				1068 Réserves	0.00 €	0.00 €
	DEBIT 2023 REPORTE	0.00 €	0.00 €	EXCEDENT 2023 REPORTE	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	46 000.00 €	0.00 €	TOTAL	46 000.00 €	0.00 €

